

REGION DE L'OUEST

DEPARTEMENT DU KOUNG-KHI

COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

**DECISION MUNICIPALE N° 024 /D/CPB/SG-SIGAMP/2023
PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PETE-BANDJOUN

VU La Constitution

Vu La Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU La Loi N°2009/011 du 10 Juillet 2009 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales Décentralisées

VU Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 Portant Code des Marchés Publics

VU Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les Communes Syndicats de Communes et établissements communaux, ses modifications subséquentes ; modifié par le décret N°90/1464 du 09 Novembre 1990

Vu le décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de PETE-BANDJOUN

Vu le décret N°2020/758 du 21 Août 2020 Portant nomination du Préfet du Département de KOUNG-KHI

Vu l'arrêté N°000387/A/MINDDEVEL du 1^{er} Juin 2020 constant l'élection du Maire et du 1^{er} Adjoint au Maire à l'issue de la session extraordinaire du conseil municipal du 11 mai 2020 dans la Commune de Pète-Bandjoun, Département du Koung -Khi, Région de l'Ouest.

VU L'Arrêté N°0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des marchés publics

VU L'Arrêté Ministériel N°00020/AM/CAB/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes et communautés.

Vu la Décision Municipale N°004/DM/CPB/SG/2023 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Pète-Bandjoun

Vu l'appel d'Offres National Ouvert N°015/AONO/CPB/CIPM/2023 du 13 Octobre 2023 pour la surveillance et le contrôle des travaux complémentaires de construction de la Cité Municipale de la Commune de Pète-Bandjoun

VU La Proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés de Pète-Bandjoun

Considérant les nécessités de services

DECIDE

Article 1^{er}: L'Appel d'Offres National Ouvert en procédures d'urgence N°015/AONO/CPB/CIPM DU 13 Octobre 2023 pour la surveillance et le contrôle des travaux complémentaires de construction de la Cité Municipale de la Commune de Pète-Bandjoun Département du Koung-khi Région de l'Ouest ; EST DECLARE INFRUCTUEUX.

Motif : Note Technique du soumissionnaire inférieure à la note requise

Soit 53,5 Oui /100 , (Soit 53,5% Inférieur à 80% requis)

Article 2 : les soumissionnaires audit appel d'Offres sont invités à passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Mairie de Pète-Bandjoun, Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) Porte 215, sous peine de destruction.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Copies :

- Préfet du KOUNG-KHI
- ARMP- Ouest
- FEICOM-Ouest
- MINMAP-KK
- CIPM/Pète-Bandjoun
- Intéressé
- Affichage
- Chrono-Archives

Fait à PETE-BANDJOUN, le 22 NOV 2023



Le Maire
Lois Mapius Fotso

